

Le point de vue de l'expert-comptable

Les 10 étapes incontournables

Avant la création

- 1) Avoir confiance en soi, en son savoir-faire, dans son marché et dans sa capacité à s'y adapter.
- 2) Bien préparer son projet : il est important de connaître le métier, le marché ou la future activité.
- 3) Bien étudier la rentabilité du projet en effectuant un compte de résultat prévisionnel sur trois ans. Le chiffre d'affaires sera déterminé à partir de l'étude de marché préalablement établie. Les charges seront calculées à partir de devis (achats, travaux, investissements, etc....) et avec l'aide d'un expert-comptable.
- 4) Optimiser l'équilibre financier de son projet : il est indispensable d'établir un budget de trésorerie mensuel et un plan de financement afin de déterminer avec précision les besoins. Il faudra tenir compte des délais de règlement des clients, fournisseurs, des créances et dettes fiscales et sociales. C'est à ce stade que seront étudiées les aides possibles.
- 5) Choisir le régime juridique le mieux adapté à son activité et son mode de fonctionnement. De l'entreprise individuelle à la SA en passant par la SARL ou la SAS, il n'y a pas une seule solution et il est nécessaire d'étudier celle qui convient à sa situation personnelle.
- 6) Choisir le régime fiscal le plus avantageux en tenant compte de la situation géographique de l'entreprise et de la situation propre aux dirigeants.
- 7) Choisir le statut social le mieux adapté car le statut salarié n'est pas forcément le plus adéquat ni le plus économique.

Après la création

- 8) Mettre en place une bonne organisation administrative et comptable afin de gagner du temps.
- 9) Suivre la gestion et la trésorerie au quotidien afin d'éviter les dérapages possibles. L'établissement d'un tableau de bord mensuel par l'expert-comptable permettra d'être réactif et d'améliorer cette gestion au quotidien.
- 10) Respecter la législation fiscale, sociale et juridique. Celle-ci étant en perpétuel changement, il est important de se faire accompagner afin d'éviter tout désagrément, rappels et / ou pénalités.

En conclusion il faut savoir s'entourer de personnes compétentes, savoir déléguer car l'expérience montre qu'au cours de ces premières années d'activité, le chef d'entreprise a intérêt à focaliser toute son énergie sur le développement de son affaire notamment sur les relations commerciales, la production et la gestion des ressources humaines.

N'oublions pas qu'un créateur accompagné a deux fois plus de chances de réussir.

Valérie DELANGUE

Membre du Comité de la Création d'Entreprise

du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables – Mars 2007

